




Médecin de Protection maternelle et infantile, responsable adjoint du service de protection maternelle et infantile (H/F)

 Titulaire ou contrat de 3 ans
  Langres (52)
  Fin de publicité : 09/08/2024

<u>Temps de travail et fondement juridique :</u>	<u>Rémunération brute mensuelle :</u> Médecins territoriaux
Temps de contrat : 39h/semaine Fondement juridique du candidat contractuel : <i>Emploi n'ayant pu être pourvu par un fonctionnaire, les besoins des services ou la nature des fonctions justifiant le recours temporaire à un contractuel (article L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique, anciennement art. 3-3 disposition 2 loi 84-53)</i>	Echelon 1 : 2 235,86 € R.I.F.S.E.EP. : 777,00 € Prime de revalorisation : 517,00 € Sujétions : 80 € « Exposition courante à des publics et usagers vulnérables » « Fonction d'adjoint au chef de service » <i>Rémunération minimum basée sur la grille indiciaire. Dans le cas où vous seriez retenu, une fiche financière vous sera transmise.</i>

Missions du service – positionnement de l'agent :

Sous l'autorité du responsable départemental de la coordination de la protection maternelle et infantile et en coordination avec le responsable de circonscription, le médecin de PMI organise, à l'échelon de la circonscription, la mise en place des missions de protection maternelle et infantile.

En liaison avec les services, il/elle a dans la circonscription, un rôle :

- d'animation et d'aide à la décision
- de coordination et d'encadrement hiérarchique et technique d'une équipe sur la circonscription de Langres
- de promotion d'action médico-sociale et éducative en faveur de la famille et des enfants de 0 à 6 ans

Tâches confiées :

- contribuer au suivi médico-social des femmes enceintes et des jeunes enfants par les consultations de PMI
- mettre à la disposition des futurs parents, les informations et conseils dont ils ont besoin
- contribuer au dépistage et à la prise en charge précoce du handicap chez les jeunes enfants
- réaliser des bilans de santé des enfants en écoles maternelles
- participer à la prévention de la maltraitance, au repérage des enfants en risque ou en danger, et à la protection des enfants victimes de maltraitance en liaison avec le service social départemental, le service de l'ASE et tous les intervenants
- s'assurer si nécessaire que tout enfant accueilli chez des particuliers (assistantes maternelles) ou en établissement, puisse y bénéficier des meilleures conditions d'éveil, de sécurité physique et affective
- participer à l'évaluation des conditions d'accueil des enfants de moins de 6 ans dans les différents modes de garde, individuels (assistantes maternelles), et collectifs
- suivre l'évolution des besoins dans le domaine de la petite enfance et des indicateurs de santé familiale et infantile, pour adapter les moyens et les actions
- constituer et suivre le dossier médical des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance placés en famille d'accueil
- rédiger des rapports relatifs aux taux de sujétion des assistantes familiales en lien avec l'éducateur référent
- participer à certaines synthèses ASE et à l'entretien du partenariat notamment dans le secteur médical

Profil recherché :

- être titulaire du diplôme d'État de Docteur en médecine. Une expérience similaire serait appréciée
- sens du service public et des responsabilités
- aptitude à l'encadrement et sens du travail en équipe
- aptitude relationnelle avec le public et les partenaires
- Permis B + posséder un véhicule (de fréquents déplacements sur le département sont à prévoir)

Pourquoi nous rejoindre ?

Les plus : Tickets restaurants, association amicale, contrat de groupe et participation mutuelle.

Organisation de travail : Travail sur 5 jours en moyenne, 39h00, avec amplitude variable en fonction des obligations du service public. Horaires fixes : 09h00-11h30 14h15-16h45 et le vendredi 16h00. 22 jours RTT et 25 jours de congés annuels.

Possibilité, sous réserve de nécessité de service d'effectuer 40 jours de **télétravail** sur 12 mois (versement d'une indemnité de télétravail) – Possibilité de versement du forfait mobilité durable.

Besoin d'aide dans votre projet d'installation en Haute-Marne ? **L'agence d'attractivité** est à votre disposition :
Tél : 03 25 30 39 00 - Courriel : info@attractivite52.fr

Comment candidater ?

Vous pouvez demander la fiche de poste complète
et adresser votre candidature à contact.recrutement@haute-marne.fr

Lettre de motivation, curriculum vitae et recueil de consentement des données exigés.